

ÉLECTRICIEN

FEMME/HOMME

Mon métier

L'électricien prépare le matériel électrique permettant de travailler en toute sécurité sur les installations, dans le cadre de la maintenance ou de l'installation d'équipements électriques.

Il réalise soit le raccordement d'équipements à une installation électrique déjà existante, soit la remise en conformité ou la modification d'installations. Il identifie et réalise un diagnostic des dysfonctionnements.

Il procède aux réparations et aux changements de pièces sur les circuits électriques et veille à ce que le matériel soit conforme à la réglementation en vigueur et aux normes. Il répertorie le matériel utilisé et vérifie l'étalonnage des instruments de mesure, etc... À la fin de son intervention, il participe aux essais, aux réglages, aux mises au point et à la mise en service de l'installation.

Conditions d'exercice et aptitudes

- . Disponibilité,
- . Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- . Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- . Facilités dans l'utilisation des outils informatiques,
- . Habilitations électriques et mécaniques,
- . Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, travaux en espaces confinés, port d'équipements de protection individuelle spécifiques.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).



Qualités requises

- Bonne aptitude manuelle,
- Méthode, Organisation,
- Rigueur, logique, habilité
- Esprit d'équipe,
- Attitude interrogative.
- Capacité à bien communiquer,
- Grande capacité à évaluer les risques électriques liés à l'intervention, pour lui-même et tous les autres intervenants.

Rémunération

Elle est fixée à minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 1 600 € à 2 000 €.
- confirmé de 2 000 € à 2 600 €.

Formation et expérience

- CAP : préparation et réalisation d'ouvrages électriques,
- BAC : Sciences Technologies de l'Industrie et du Développement durable (STI2D),
- BAC professionnel : Électrotechnique, Énergie et Équipements Communicants (ELEC), Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés,
- Brevet Professionnel : Installations et Équipements Électriques,
- DUT : Génie Électrique et Informatique Industriel (GEII),
- Mention complémentaire (MC) : Maintenance en équipements et installations électriques,
- Mention complémentaire (MC) : Technicien en énergies renouvelables, option énergie électrique ou option énergie thermique,
- Licence professionnelle : Maintenance des Systèmes Industriels de Production d'Énergie parcours Maintenance Avancée,
- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emplois. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

Perspectives d'évolution

Des capacités d'autonomie, d'initiative et des compétences techniques peuvent permettre d'accéder au poste de chef d'équipe ou de chef de chantier. Le métier peut aussi mener vers des postes de gestion des prestations, de contrôleur technique, de préparateur et de chef de projet.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.



www.gieatlantique.com (région Sud-Ouest)

www.gimest.com (région Est)

www.gipnordouest.com (région Nord-Ouest)

www.ifare.asso.fr (région Sud-Est)

www.peren-nucleaire.com (région Centre Val de Loire)

